EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 04 SEPTEMBRE 2025

Le Bureau communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 29/08/2025, s'est réuni à la salle Mozart - Bâtiment Autoneum, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

ACQUISITION EN VEFA DE 21 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX, SIS 5 AVENUE DE TRIEL A VERNOUILLET : MODIFICATION DE LA CONVENTION DE RESERVATION RELATIVE A LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A CDC HABITAT

Date d'affichage de la convocation	**Secrétaire de séance**
29/08/2025	BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 19

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, DEVEZE Fabienne, PEULVAST-BERGEAL Annette, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, COGNET Raphaël, DI BERNARDO Maryse, LEBOUC Michel, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

Formant la majorité des membres en exercice (**24**)

Absent(s) représenté(s) : 2

GARAY François a donné pouvoir à LEBOUC Michel
POYER Pascal a donné pouvoir à OLIVIER Sabine

Absent(s) non représenté(s) : 3

BROSSE Laurent, AIT Eddie, ARENOU Catherine

Absent(s) non excusé(s) : 0

21 POUR :
ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, DEVEZE Fabienne, GARAY François, PEULVAST-BERGEAL Annette, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, COGNET Raphaël, DI BERNARDO Maryse, LEBOUC Michel, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

0 CONTRE

0 ABSTENTION

0 NE PREND PAS PART

EXPOSÉ

CDC Habitat Social est une Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré (SA HLM), filiale de la Caisse des dépôts et consignations.

Au 1er janvier 2024, CDC Habitat Social disposait d'un patrimoine locatif social de 6 336 logements sur le territoire de la Communauté urbaine. Il est à ce titre le troisième bailleur en volume de logements.

CDC Habitat Social réalise une opération d'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 21 logements locatifs sociaux, sis 5 avenue de Triel à Vernouillet.

Par délibération du Bureau communautaire du 5 décembre 2024, la Communauté urbaine a accordé sa garantie d'emprunt au projet susmentionné en contrepartie de la réservation de 4 logements.

Cependant, une nouvelle convention de réservation de logement doit être conclue avec CDC Habitat Social en raison d'une modification du tableau de réservation. Cette convention de réservation établit une nouvelle liste de 3 logements réservés.

Il est donc proposé au Bureau communautaire :

- d'abroger la délibération n° BC_2024-12-05_12 du 5 décembre 2024 en ce qui concerne la convention de réservation,
- d'approuver la convention de réservation de logement modifiée à conclure avec CDC Habitat Social,
- d'autoriser le Président à signer la convention susmentionnée et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5215-20, L. 5111-4 et L. 2252-1 à L. 2252-5,

VU le code civil et notamment son article 2305,

VU le code de la construction et de l'habitat et notamment ses articles L 441-1 et R 441-5 à R 441-6,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-01-20_04 du 20 janvier 2022 portant délégation d'attribution du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2023-06-29_15 du 29 juin 2023 portant sur la demande de prolongation du 1er Programme Local de l'habitat intercommunal (PLHi) pour une durée de 2 ans maximum auprès de l'Etat,

VU la délibération du Bureau communautaire n°BC_2024-12-05_10 du 5 décembre 2024 portant approbation de la convention de gestion en flux des logements sociaux entre la Communauté urbaine et CDC habitat social,

VU la délibération du Bureau communautaire n°BC_2024-12-05_12 du 5 décembre 2024 portant approbation de la garantie d'emprunt pour l'acquisition en VEFA de 21 logements locatifs sociaux, sis 3-5 avenue de Triel à Vernouillet et approbation de la convention de réservation de logements pour la Communauté urbaine,

VU la convention de réservation de logements modifiée, telle qu'annexée à la présente délibération,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : ABROGE la délibération n° BC_2024-12-05_12 du 5 décembre 2024 en ce qui concerne la convention de réservation.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention de réservation de logement modifiée à conclure avec CDC Habitat Social.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer la convention susmentionnée et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 05/09/2025

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 05/09/2025

Exécutoire le : 05/09/2025

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 4 septembre 2025

Le Président

Cécile ZAMMIT-POPESCU